

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.063

L'An deux Mille Quatorze, le 2 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU  
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL ESCALE D'HUMOUR A ROYAN –  
DEMANDE D'ATTRIBUTION DES PRIX

RAPPORTEUR : Monsieur Yannick PAVON

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la politique jeunesse de Royan, la Ville a organisé la 2<sup>ème</sup> édition du Festival « Escalé d'Humour », qui s'est déroulée du 24 au 28 février 2014.

Une remise des prix aura lieu prochainement, comportant :

- un prix du jury,
- un prix de la presse et
- un prix du Public.

Cette dotation s'élève à un montant total de 1 500 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

#### DECIDE

- de verser la somme de 1 000 € à Madame Vanessa KAYO, pour le prix du Jury et le prix de la Presse,
- de verser la somme de 500 € à Monsieur Ronan QUEINNEC, pour le prix du Public

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENCO